

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° 2008 82-7

Séance du vendredi 4 juillet 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Convention de financement du CEEI pour l'année

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n°2008/I-2c/02 du 14 décembre 2007 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 54 000 € au Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI) pour l'année 2008 et de prélever ce montant sur le Programme F024 Enveloppe 99711, Chapitre 65, Nature 6574, Fonction 93 du budget départemental,
- Approuve la convention de financement à intervenir précisant les modalités de versement de l'aide départementale et autorise le Président à la signer.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT
Charles BUTTNER